

ARRETE MUNICIPAL N°13228 DU 25 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux.

1 rue Traversière.

Vendredi 29 mars 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par EURL BEVAN Construction-5 ZA du Baigno 2-56700 KERVIGNAC

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre la livraison de béton, il importe de fermer la rue Traversière.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le vendredi 29 mars 2024 de 08h00 à 13h00, il convient de fermer la rue Traversière pour la livraison de béton par un camion toupie. Une déviation sera installée par le Boulevard de Toulhars.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

